

**BNP PARIBAS COVERED BONDS**

---

**RAPPORT ANNUEL**

**ET**

**COMPTES SOCIAUX 2006**

---

ETABLISSEMENT DE CREDIT AGREE EN QUALITE DE SOCIETE FINANCIERE  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de € 175 000 000  
Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

**SOMMAIRE**

- **PROJET DE RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2007**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE.....</b>   | <b>2</b>  |
| PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS COVERED BONDS.....  | 2         |
| EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE .....                                      | 4         |
| PERSPECTIVES D'AVENIR .....   | 5         |
| FILIALES ET PARTICIPATIONS .....  | 6         |
| PARTICIPATIONS CROISEES .....   | 6         |
| <b>RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT .....</b>   | <b>7</b>  |
| BILAN .....   | 7         |
| HORS-BILAN .....  | 8         |
| RESULTATS .....   | 10        |
| SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS .....  | 11        |
| ENDETTEMENT .....   | 11        |
| <b>DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES .....</b>    | <b>12</b> |
| RISQUE DE CREDIT .....  | 12        |
| RISQUE DE TAUX ET RISQUE DE MARCHE .....  | 13        |
| RISQUE DE LIQUIDITE .....   | 14        |
| RISQUE DE CHANGE .....  | 16        |
| RISQUE OPERATIONNEL .....   | 16        |
| RISQUE JURIDIQUE .....  | 17        |
| <b>LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>                       | <b>18</b> |
| <b>PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES .....</b>               | <b>21</b> |
| <b>PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2007 .....</b> | <b>22</b> |

- **OBSERVATIONS ECRITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS**
- **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** Sur les conventions réglementées - exercice clos le 31 décembre 2006
- **ETATS FINANCIERS**

Copie certifiée conforme à l'original



## BNP PARIBAS COVERED BONDS

### PROJET DE RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE 14 MAI 2007

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

## SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

### PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS COVERED BONDS

Jusqu'en décembre 2006, la politique de financement à moyen et long terme de BNP Paribas a reposé sur la seule signature de la banque. Elle s'est appuyée sur différents programmes d'émissions et une large distribution internationale aussi bien auprès de la clientèle institutionnelle que la clientèle de particuliers.

Les principaux programmes d'émission réalisés par BNP Paribas sont les suivants :

- Le programme EMTN avec une enveloppe de 70 milliards euros, soumis au droit anglais ;
- Le programme BMTN avec une enveloppe de 10 milliards euros, soumis au droit français ;
- Le programme USMTN, avec une enveloppe de 25 milliards USD, soumis au droit des Etats-Unis.

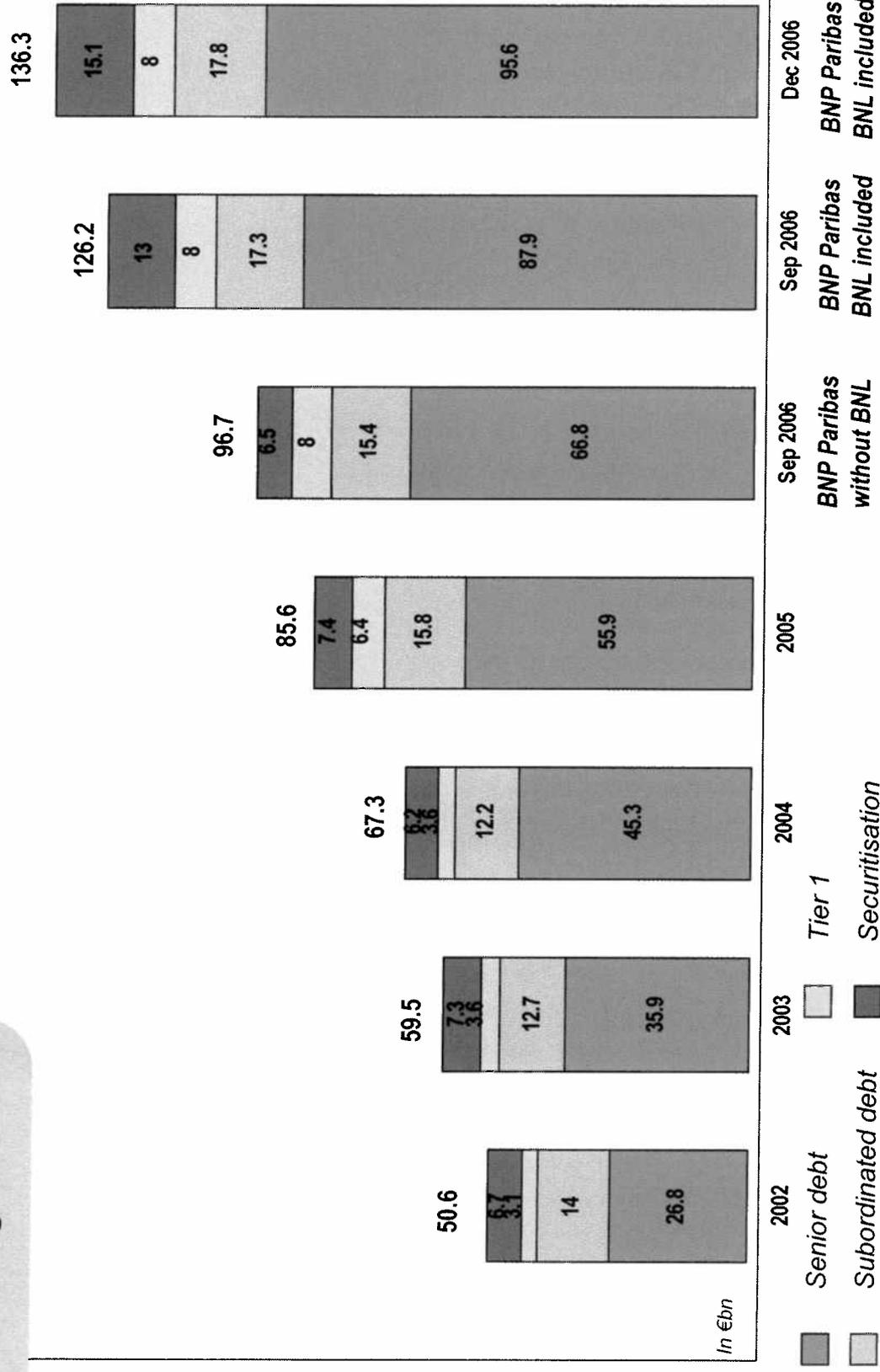
L'ensemble de ces programmes ont été notés double A par les agences de notation. C'est à partir du programme EMTN que l'essentiel du programme de financement senior de BNP Paribas a été réalisé via des placements privés structurés à des prix compétitifs. Les émissions subordonnées l'ont été aussi pour la plupart à partir de ce programme.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les émissions Tier 1, sont émises hors programme d'émissions.



# Evolution de la Dette du Groupe BNP Paribas de 2002 à 2006

## Outstanding Debt



Source: BNP Paribas, ALM; excluding debt with maturity less than one year

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

La stratégie de financement de BNP Paribas a récemment évolué pour faire face aux besoins croissants du groupe qu'ils soient organiques ou par développement externe. Afin d'étendre la base d'investisseurs et de pouvoir réaliser les émissions triple A (au lieu de double A) à un coût maîtrisé, le groupe BNP Paribas a décidé la constitution de **BNP PARIBAS COVERED BONDS** (ci-après désignée aussi comme la « Société »).

BNP PARIBAS COVERED BONDS est une société financière dont le capital et les droits de vote sont détenus à 99,99% par BNP Paribas et dont l'objet social est strictement limité au refinancement du Groupe BNP Paribas par l'émission de « *covered bonds* ». Son activité est donc exclusivement (i) l'émission d'obligations de type « *covered bonds* » dans le cadre d'un programme à moyen et long terme (ci-après « Programme MTN ») et (ii) le refinancement, actuellement, des créances de prêts immobiliers de BNP Paribas SA et, dans le futur, de certaines de ses filiales en France et à l'étranger comme notamment *Union de Crédit pour le Bâtiment* (UCB) ou *Banca Nazionale del Lavoro* (BNL).

La structure retenue répond au mieux aux objectifs ci-dessus décrits puisqu'elle permet :

- 1) Le financement d'une part significative des prêts à l'habitat assortie d'une hypothèque de premier rang ou d'une caution crédit logement sans que la part de ces derniers soit assortie d'une limitation ;
- 2) Un financement sécurisé par une garantie financière, au sens de l'article L 431-7-3 du Code monétaire et financier, constituée par ces mêmes contrats de prêts à l'habitat ;
- 3) Le maintien au bilan de BNP Paribas ou de ses filiales de ces prêts à l'habitat ce qui en facilite grandement la gestion et en limite les coûts.

La documentation du Programme MTN dont le montant maximum est de 25 milliards euros a été signée le 5 décembre 2006.

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

L'exercice 2006 a été celui du lancement de notre activité et nous avons le plaisir de vous annoncer que le démarrage a été parfaitement réussi.

- Rappelons que la Société a définitivement été agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) en qualité d'établissement de crédit, société financière à objet exclusif, le 30 novembre 2006.

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

- Cet agrément définitif a été accordé notamment grâce à l'augmentation de capital que vous avez acceptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2006.
- Fort de cet agrément, nous avons procédé en décembre 2006 à une première émission d'un montant de 2,5 milliards d'euros dans le cadre du Programme MTN. Les titres ainsi émis sont cotés au marché unique de la Bourse de Luxembourg. Il s'agit de titres obligataires de type « *covered bonds* » émis pour une durée de 5 ans avec un coupon de 3.75 % et un prix d'émission de 99.758% soit un prix reoffer de Euribor 3 mois -2bp.

Nous avons pu obtenir ce prix particulièrement serré – proche des niveaux dont bénéficient les obligations foncières alors même que la pondération Cooke des titres émis par BNP PARIBAS COVERED BONDS était de 20% – grâce au succès rencontré par nos titres auprès des investisseurs.

En effet, l'émission a été précédée d'un road show de trois semaines couvrant une douzaine de villes. Deux cents investisseurs ont assisté à ces présentations, témoignant du très vif intérêt suscité par cette émission innovante et, au moment du lancement, le livre d'ordres enregistré, en quelques heures, 4.5 milliards euros.

Ces derniers ont, entre autres, été sensibles au fait que la liquidité du marché des « *covered bonds* » puisse être plus facilement assurée, dans un futur proche, sur le marché secondaire grâce à la plateforme Euro MTS, la plateforme de négociation des titres d'Etat et des *covered bonds*.

Devant le succès recueilli et l'appétit du marché, le Directoire a souhaité procéder à de nouvelles émissions de *covered bonds* qui ont été programmées pour 2007.

## **PERSPECTIVES D'AVENIR**

En ce qui concerne le programme de l'année 2007, nous vous rappelons que comme pour les titres d'Etat, la pratique du marché des *covered bonds* est de construire une courbe benchmark de 3 à 8 ans afin de favoriser la liquidité sur le marché secondaire et donc d'aboutir au meilleur prix sur le marché primaire.

Après discussion, le Directoire a donc décidé lors de sa séance du 16 février dernier que pour l'année 2007, la priorité pour la Société sera donc de compléter la première émission à 5 ans par une seconde à 3 ans, une troisième à 7 ou 8 ans et éventuellement une quatrième, en fonction des conditions de marché.

Il a décidé également de réaliser ces émissions à partir des créances de la banque de détail de BNP Paribas S.A. Pour la troisième émission, planifiée pour le quatrième trimestre 2007, il serait plutôt utilisé des actifs figurant au bilan de l'UCB.

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

Le Directoire a établi lors de sa séance du 16 février 2007 un calendrier prévisionnel, si le marché le permet et les besoins de financement du groupe BNP Paribas le nécessite, des émissions pour 2007 dont la teneur serait :

- en Mars 2007, une émission de 2 à 3 milliards euros à échéance de 3 ans ;
- plusieurs autres émissions, pour un montant maximum de 7 milliards euros, réparties sur le reste de l'année 2007.

Ainsi, le montant maximum des émissions programmées pour l'année 2007 serait de 10 milliards euros ce qui porterait l'encours total des émissions à 12,5 milliards euros (pour un programme d'un montant maximum de 25 milliards euros) nécessitant une augmentation proportionnelle des fonds propres de la Société afin que ses ratios de solvabilité demeurent en conformité avec les dispositions réglementaires qui lui sont applicables.

Pour faire face à ses objectifs, un plan d'augmentation proportionnelle des fonds propres de la Société vous a été soumis et accepté lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2007 et a permis une augmentation de capital de 140 millions euros pour un capital social qui est, à la date d'établissement de ce rapport, au total de 175 millions euros.

Egalement dans cette optique de renforcement des fonds propres, il a été conclu, en vertu de l'autorisation que vous avez consentie lors de cette même Assemblée, un nouveau prêt subordonné pour un montant de 60 millions euros pour dix ans faisant passer le montant total de la dette subordonnée à 75 millions euros.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Conformément à nos statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

## **PARTICIPATIONS CROISEES**

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce.

## RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions du code de commerce (article L.225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société.

### **BILAN**<sup>1</sup>

#### A) ACTIF

Le compte courant domicilié à l'Agence centrale ressort débiteur de 1 173 175 euros au 31 décembre 2006.

Les prêts adossés aux créances de crédit immobilier représentent 2.5 milliards euros à le fin de l'exercice 2006 ; les intérêts courus sur ces prêts sont de 4 623 287 euros.

Les prêts pour 49.9 millions euros représentent le remplacement des fonds propres sous forme de dépôt à terme. Les intérêts courus sur ces prêts sont de 227 373 euros.

Les charges constatées d'avance d'un montant de 7 970 646 euros représentent la partie non courue, au 31 décembre 2006, de la prime d'émission sur les « *covered bonds* » qui est étalée sur 5 ans.

#### B) PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

Les titres de créances négociables constituent la première émission des « *covered bonds* » le 13 décembre 2006 pour 2.5 milliards euros; les intérêts courus sur ces titres à la clôture de l'exercice représentent 4 623 287 euros.

L'impôt sur les sociétés à payer est de 140 498 euros

Les produits constatés d'avance d'un montant de 8 436 295 euros représentent la soulte sur le prêt non courue à la clôture de l'exercice ;

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro inférieur

### **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

Les charges qui n'ont pas été réglées et/ou dont les factures n'ont pas été reçues au 31 décembre 2006 représentent 361 396 euros;

La dette subordonnée consentie par BNP Paribas à la Société pour le renforcement de ses fonds propres représente 15 millions euros; les intérêts courus à la clôture de l'exercice sont de 52 015 euros;

Le capital a été porté de 40 000 euros à 35 000 000 euros au cours de l'exercice ;

Le Report à nouveau d'un montant de -8 195 euros représente les pertes cumulées de l'ex BERGERE PARTICIPATION 8 sur les exercices 2004 et 2005 ;

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 289 187 euros.

### **HORS-BILAN**

Afin de garantir les prêts mis en place au bénéfice de BNP Paribas, BNP PARIBAS COVERED BONDS a bénéficié de garanties financières de BNP Paribas constituées de crédits immobiliers pour un montant de 2 891 771 775 euros.

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

Ci-joint le détail des engagements hors bilan :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Capital Restant Dû Total                  | 2 891 771 775 € |
| Nombre de prêts                           | 37 812          |
| Nombre d'emprunteurs                      | 36 920          |
| Montant actuel moyen d'un prêt            | 76 478 €        |
| Ancienneté moyenne en mois                | 33              |
| Moyenne des maturités résiduelles en mois | 179             |
| Proportion de prêts à taux fixe           | 85,5%           |
| Taux moyen des créances à taux fixe       | 4,18%           |
| Taux moyen des créances à taux variable   | 3,97%           |

| Origine des prêts  | Capital Restant Dû Total |
|--------------------|--------------------------|
| Réseau BNP Paribas | 2 891 771 775 €          |
| UCB France         | N/A                      |
| Autres filiales    | N/A                      |

| Répartition par type de garanties                           |                          |                 |
|---|--------------------------|-----------------|
| Type de garanties   | Capital Restant Dû Total | Nombre de prêts |
| Caution Crédit Logement                                     | 1 447 130 741 €          | 18 711          |
| Hypothèque ou privilège de prêteurs de deniers, de 1er rang | 1 444 641 034 €          | 19 101          |
| Autres  | N/A                      | N/A             |

| Répartition par type de prêts |                          |                 |
|-------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Type de prêts                 | Capital Restant Dû Total | Nombre de prêts |
| classique                     | 2 682 251 617 €          | 31 679          |
| PEL/CEL                       | 31 825 192 €             | 3 858           |
| Prêt à l'Accession Sociale    | 177 694 965 €            | 2 275           |

## BNP PARIBAS COVERED BONDS

| Répartition par nombre d'impayés |                          |                 |
|----------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Nombre de mensualités impayées   | Capital Restant Dû Total | Nombre de prêts |
| 0                                | 2 891 771 775 €          | 37 812          |
| >0                               | -                        | -               |

## RESULTATS

Il est rappelé que les opérations de refinancement, c'est à dire les opérations de prêts à BNP Paribas et d'emprunts sur les marchés obligataires, mais aussi de remboursement, n'ont qu'une incidence mineure sur les résultats.

En effet, BNP PARIBAS COVERED BONDS ne prélève pas de marge sur ses opérations de prêts - emprunts et prête directement à BNP Paribas et, éventuellement, indirectement, à d'autres sociétés du groupe, l'intégralité des capitaux qu'elle a levée auprès des investisseurs par l'émission de « *covered bonds* ».

Par ailleurs, les « *covered bonds* » émis par BNP PARIBAS COVERED BONDS et les avances consenties par la Société à BNP Paribas ont exactement les mêmes caractéristiques en terme de taux, de notionnel et de maturité.

Cependant, il a été prévu dans la convention cadre de prêt conclue entre BNP PARIBAS COVERED BONDS et BNP Paribas que cette dernière payera plusieurs commissions à la Société, notamment une « *commission globale de mise en place des financements* ».

De ce fait, les résultats de BNP PARIBAS COVERED BONDS correspondent essentiellement (i) aux marges générées par les commissions versées par BNP Paribas et (ii) au produit du placement de ses fonds propres sur le marché monétaire, déduction faite des frais généraux.

Dans la mesure où BNP PARIBAS COVERED BONDS n'était pas une société opérationnelle avant qu'elle ne bénéficie de l'agrément définitif du CECEI, le 30 novembre dernier, il n'est pas envisageable de procéder à une analyse comparative valable des différents postes de son bilan par rapport aux précédents exercices.

Le produit du remplacement des fonds propres s'élève à 227 373 euros.

Notons que la rémunération des emprunts subordonnés s'élève à 52 015 euros et que le montant des frais généraux est de 882 608 euros.

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

Le bénéfice net après impôt s'inscrit à 289 187 euros en progrès par rapport à celui de l'exercice 2005 du fait de changement très substantiel d'activités.

Il est proposé à la présente assemblée d'affecter le bénéfice comme suit :

- solder le report à nouveau débiteur antérieur à hauteur de 8195 euros ;
- procéder à la dotation à la réserve légale à hauteur de 14 050 euros (en application de l'article L. 232-10 du Code de commerce, un vingtième du bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures) ;
- le solde de 266 942 euros est affecté au report à nouveau.

La société ne procédera pas à la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2006.

Il est rappelé que BNP PARIBAS COVERED BONDS n'a pas procédé à des distributions de dividendes depuis sa création.

### **SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS**

Au 31 décembre 2006 les fonds propres de BNP PARIBAS COVERED BONDS, hors emprunts subordonnés, s'établissent à 35 000 000 (trente cinq millions) euros.

Le ratio de solvabilité de BNP PARIBAS COVERED BONDS est de 9,77 % au 31 décembre 2006.

### **ENDETTEMENT**

Nous rappelons que BNP PARIBAS COVERED BONDS n'emprunte pas pour son propre compte mais pour le compte du Groupe BNP Paribas. Lors des échéances d'intérêts et de remboursement du principal, BNP PARIBAS, de son côté, lui rembourse les sommes correspondant au service de sa dette.

BNP PARIBAS COVERED BONDS n'a donc pas à dégager de marge brute d'autofinancement pour servir et amortir ses emprunts et ne prend pas de marge d'intermédiation. Dès lors, l'analyse de son endettement propre n'a qu'un sens limité.

Toutefois, nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter globalement que sous forme de « *covered bonds* » et d'emprunts subordonnés. En outre, les statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP PARIBAS COVERED BONDS est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.

## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

**Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire ; BNP PARIBAS COVERED BONDS n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.**

L'unique objet de BNP PARIBAS COVERED BONDS étant de refinancer les prêts immobiliers de certaines sociétés du Groupe BNP Paribas, le risque de crédit est le plus important.

### **RISQUE DE CREDIT**

Il convient de noter que :

- a) Le risque de crédit que prend la Société n'est que vis-à-vis de BNP PARIBAS. Effectivement, BNP Paribas intervient en tant qu'intermédiaire dans le refinancement de ses propres filiales ;
- b) Aussi, le risque de crédit lié aux avances consenties par BNP Paribas à ses filiales est supporté par BNP Paribas et les créances de BNP Paribas sur ses filiales sont intégrées dans le pool des actifs affectés à la garantie des créances de la Société sur BNP Paribas ;
- c) Ses risques sont couverts à hauteur de 108,1 % au minimum par des actifs collatéraux garantissant les avances consenties par BNP PARIBAS COVERED BONDS au moyen d'un portefeuille de créances constitués sous forme de garantie financière régie par les articles L. 431-7 et suivants du Code monétaire et financier. En vertu de la convention cadre de prêts, en cas de survenance de certains événements prédéterminés (notamment le non respect des ratio dits « Asset Covered Test » ou « Pre-maturity Test » ou « Collection Loss Reserve » tels que décrits dans le prospectus du Programme MTN et, en tout état de cause, avant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou la survenance de l'un des événements prévus au Livre VI du Code de commerce, à l'égard de BNP Paribas), BNP PARIBAS COVERED BONDS sera en mesure d'exercer la garantie financière constituée par les actifs collatéralisés si BNP Paribas ne désintéresse pas la Société. Dans cette éventualité, conformément aux dispositions légales, et quelque soit la date d'exercice de la garantie (y compris après le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde), la propriété de ces actifs lui sera automatiquement transférée et BNP PARIBAS COVERED BONDS poursuivra le remboursement des « covered bonds » grâce aux revenus tirés du portefeuille de créances y compris, le cas échéant, par sa réalisation.

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

- d) Les actifs intégrés au pool de collatéral constitué par BNP Paribas sont évalués trimestriellement par l'agent de calcul de la Société, BNP Paribas, l'objectif étant de maintenir le niveau de surcollatéralisation adéquat pour satisfaire les objectifs de notation.

### **RISQUE DE TAUX ET RISQUE DE MARCHÉ**

Les conditions actuelles de fonctionnement de BNP PARIBAS COVERED BONDS ne l'exposent pas à un risque de taux.

Effectivement, les emprunts, par émission de « *covered bonds* », et les prêts conclus entre la Société et BNP Paribas dans le cadre de la convention cadre sont parfaitement adossés en taux et en durée.

Il faut ajouter que la surcollatéralisation à hauteur d'au moins 108,1 % dont bénéficie BNP PARIBAS COVERED BONDS en vertu du contrat de garantie financière conclu avec BNP Paribas la préserve assez largement d'un éventuel risque de taux résiduel.

BNP PARIBAS COVERED BONDS n'a, par ailleurs, aucune activité de marché autre que l'émission des « *covered bonds* » et ses statuts tels que modifiés par les Assemblées générales extraordinaires de septembre et de décembre 2006 lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet unique.

Une variation des conditions de marché n'a pas d'incidence en principe sur les résultats et le bilan de BNP PARIBAS COVERED BONDS. Il convient de noter que l'émission de novembre 2006 a été effectuée à taux fixe. Une variation défavorable des conditions de marché n'aurait d'incidence que sur la capacité de BNP PARIBAS COVERED BONDS à lever des fonds sur le marché obligataire.

Les résultats de BNP PARIBAS COVERED BONDS correspondant au produit du placement des fonds propres sur le marché monétaire et aux marges générées par les commissions versées par BNP Paribas, déduction faite des frais généraux et de la rémunération des emprunts subordonnés contractés auprès de BNP Paribas, une baisse des taux sur le marché monétaire induit mécaniquement une baisse des résultats de BNP PARIBAS COVERED BONDS.

Cependant, la société pourrait être exposée à un risque de taux dans l'hypothèse d'un défaut de BNP Paribas. La Société serait alors amenée à exercer la garantie (voir les conditions infra « Risques Juridiques »), deviendrait, par conséquent, propriétaire des créances du pool de collatéral et supporterait le risque de taux lié aux disparités entre les taux payés en rémunération des « *covered bonds* » et le taux d'intérêt des actifs acquis après réalisation de la garantie.

## BNP PARIBAS COVERED BONDS

En considération de ces risques, les documents du programme obligent BNP PARIBAS COVERED BONDS à conclure des swaps spécifiques avec une contrepartie externe au groupe pour la couverture de ces risques notamment en cas de baisse de la notation de BNP Paribas.

Le non respect de cette obligation par BNP PARIBAS COVERED BONDS constituerait un cas de défaut de BNP Paribas et de la Société. La Société devra, en plus, contracter des swaps miroirs subordonnés avec BNP Paribas, qui pourraient être résiliés à tout moment, sans aucun coût pour la Société. De plus, tous les coûts sous-jacents à la mise en place des swaps seront supportés par BNP Paribas.

## RISQUE DE LIQUIDITE

Les conditions habituelles de fonctionnement de BNP PARIBAS COVERED BONDS sont telles qu'elle n'est pas exposée, en principe, à un risque de liquidité.

Toutefois, il convient de noter que plusieurs ratios ont été mis en place pour s'assurer que BNP PARIBAS COVERED BONDS soit en mesure de faire face à ses échéances dans des cas où la Société serait amenée verser des montants très importants notamment lorsqu'il est prévu que la totalité du principal des titres soit intégralement payés à l'échéance (dit obligations « *hard bullet* »). Il existe actuellement trois ratios qui fonctionnent selon les modalités suivantes :

- l' « *Asset Cover Test* » (ci-après l' "ACT")

Consiste, en résumé, en un calcul périodique des actifs collatéraux de la société. Ce ratio vise à s'assurer de la présence constante d'un niveau de surcollatéral suffisant pour protéger la Société et les porteurs de « *covered bonds* » contre certains risques spécifiques de crédit et de marché.

Le pourcentage des actifs collatéraux pris en compte lors du calcul de l'ACT ne peut en aucun cas être supérieur à 92.5% et assure donc un rehaussement de crédit minimal de 7.5%.

De plus, bien que la quotité de financement (loan to value ou LTV) soit limitée à 100% selon les critères d'éligibilité des créances, les exigences que BNP PARIBAS COVERED BONDS s'impose contractuellement pour l'établissement de son ratio de couverture lui font retenir seulement 80% de la valeur indexée des biens immobiliers. La valeur indexée est conservatrice puisqu'elle est calculée à partir des indices de coût de logement de l'INSEE de telle manière qu'elle prend en compte la totalité de la baisse du marché immobilier, mais seulement 80% de sa hausse.

## BNP PARIBAS COVERED BONDS

Si à une date de calcul donnée, le ratio ACT n'était pas observé cela aurait pour conséquence de faire obstacle à l'émission de nouveau « *covered bonds* » tant qu'il ne serait pas remédié à la situation. Au cas où l'ACT demeurerait insuffisant à la prochaine date de calcul (le mois suivant), cela constituerait un cas de défaut de BNP Paribas (dit « *Borrower Event of Default* »). Dans cette hypothèse, la Société adresserait, alors, un avis de réalisation du collatéral à BNP Paribas ce qui aurait pour conséquence que plus aucune avance ne puisse être consentie dans le cadre de la convention cadre de prêts à terme et entraînerait l'exigibilité immédiate des avances déjà consenties.

Serait alors calculé l' « *Amortisation Test* ».

- l' « *Amortisation Test* »

L'Amortisation Test consiste à vérifier, après délivrance d'un avis de réalisation du collatéral, si la valeur ajustée du portefeuille de créances en garantie est supérieure au montant nominal des « *covered bonds* » non remboursés.

La défaillance de l'Amortisation Test, qui pourrait résulter d'une forte dépréciation de l'immobilier résidentiel en France, soit d'une forte augmentation des défauts de paiement ou d'une combinaison des deux facteurs, constituerait un événement de défaut de la Société suite auquel le représentant de la masse pourra décider le déclenchement du remboursement accéléré des « *covered bonds* » dans l'intérêt des porteurs des parts.

- le « *Pre-maturity test* »

Ce test vise à réduire le risque de liquidité lié à un défaut de l'emprunteur peu avant l'arrivée à maturité de *covered bonds* intégralement payés à l'échéance (dits obligations « *hard bullet* »).

Dans ces circonstances, il est probable que la Société ne dispose pas d'assez de temps pour rassembler suffisamment de liquidités en réalisant le collatéral, ce qui pourrait entraîner un défaut dans le remboursement des « *covered bonds* ».

Pour palier ce risque, il est prévu que, dans l'hypothèse où la notation de BNP PARIBAS descend en deçà d'un certain seuil dans les neuf mois précédant l'arrivée à maturité de « *covered bonds* » intégralement à payer à l'échéance, la Société devra constituer dans un délai de trente jours

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

ouvrés à compter de la dégradation de la notation, une réserve de liquidité suffisante pour couvrir le remboursement du principal desdits « *covered bonds* » ainsi que tous les frais accessoires à la charge de l'emprunteur.

Le non respect des exigences du pre-maturity test par l'emprunteur constitue un cas de défaut.

Nous rappelons que lors de l'émission de novembre 2006, la Société n'a émis que des *covered bonds* intégralement payés à l'échéance (« *hard bullet* »).

En plus de ces trois ratios susmentionnées, il existe un mécanisme de fonds de réserve qui doit palier le risque de liquidité court terme auquel la Société pourrait être confronté en cas de défaut de BNP PARIBAS. En effet, dans ce cas, la Société ne recevra plus aucun flux de BNP PARIBAS et devra attendre que les créanciers finaux aient été notifiés du transfert des créances avant de commencer à recevoir des remboursements sur le pool de collatéral. Pour couvrir cette période, BNP PARIBAS devra, en cas de baisse de sa notation, créditer un compte de réserve d'un montant égal à deux mois de remboursements (en intérêts et capital) sur les créances du pool de collatéral.

## **RISQUE DE CHANGE**

Bien que les émissions sous le Programme MTN puissent être effectuées en d'autres devises que l'euro (notamment US Dollar, Yen, Franc Suisse, et sous condition d'accord préalable des agences de notation, en d'autres devises), l'unique émission effectuée par la Société en 2006 a été libellée en euro. Il convient également de noter que l'avance consentie à BNP PARIBAS et les actifs en collatéral sont, eux aussi, tous libellés en euro de telle sorte que l'activité de BNP PARIBAS COVERED BONDS ne présente pas, pour l'exercice 2006, de risque de change.

Notons que toutes les émissions envisagées pour 2007 seront également libellées en euro.

## **RISQUE OPERATIONNEL**

Une convention « *de mise à disposition de moyens* » conclue avec BNP PARIBAS permet de limiter les risques opérationnels de BNP PARIBAS COVERED BONDS car BNP PARIBAS met à disposition tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la Société notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie. Etant donné les ressources très conséquentes de BNP PARIBAS, les risques opérationnels de la Société sont très minimes.

## BNP PARIBAS COVERED BONDS

### RISQUE JURIDIQUE

La structuration de la transaction a fait l'objet des conseils donnés par un cabinet d'avocats de premier plan, le cabinet Gide Loyrette Nouel. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP PARIBAS COVERED BONDS a été, lors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils) et nous vous rappelons, à ce titre, que le Programme MTN de BNP PARIBAS COVERED BONDS a obtenu, à l'issue de ces analyses, une notation triple A par les Agences de Notation Moody's, Standard & Poors et Fitch.

Une équipe de juristes de BNP PARIBAS participe activement aux opérations de BNP PARIBAS COVERED BONDS.

BNP Paribas constitue au bénéfice de BNP PARIBAS COVERED BONDS un collatéral sur les créances de prêts immobiliers conclus avec ses clients particuliers. Ce collatéral est constitutif d'une garantie financière des avances conclues dans le cadre du contrat cadre de prêts entre les deux sociétés. Il est soumis aux dispositions des articles L.431-7 et suivants du Code monétaire et financier français.

Ces dispositions légales résultent de la transposition en droit français de la Directive « *Collateral* » du 6 juin 2002. Ces dispositions ont notamment pour avantages de permettre (i) le transfert de propriété au profit de BNP PARIBAS COVERED BONDS du portefeuille de créances en garantie, en cas de défaillance au sens large (voir risque de crédit) de BNP Paribas et (ii) l'opposabilité dudit transfert de propriété à l'ensemble des procédures prévues au Livre VI du Code de commerce ouvertes à l'encontre de BNP Paribas.

---

Par ailleurs, notons qu'il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative.

---

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de BNP PARIBAS COVERED BONDS n'est en cours.

## LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application de l'article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par des mandataires de la Société.

### I- CONSEIL DE SURVEILLANCE

| Nom, prénoms  | Fonction   |
|---|--|
| <b>Michel EYDOUX</b>  | <b>Président du Conseil de Surveillance</b><br>Michel EYDOUX exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de ALM – Treasury.<br><br>Autres mandats sociaux : néant   |
| <b>Alain FONTENEAU,</b><br>en qualité de représentant<br>permanent de<br>BNP PARIBAS S.A.<br>(n° siren 662 042 449) | <b>Membre du Conseil de Surveillance, représentant permanent de BNP Paribas SA</b><br><br>Alain FONTENEAU exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Directeur de la Gestion Actif Passif de BNP Paribas.<br><br>Autres mandats sociaux : <ul style="list-style-type: none"><li>- représentant permanent de BNP Paribas SA au Conseil d'administration de la Caisse de refinancement de l'habitat ;</li><li>- représentant permanent de BNP Paribas SA au Conseil d'administration de France Titrisation ;</li><li>- Administrateur de EuroTitrisation SA.</li></ul> |
| <b>Emmanuel BUTTIN</b>  | <b>Membre du Conseil de Surveillance – Vice Président</b><br><br>Emmanuel BUTTIN exerce, par ailleurs, au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable adjoint du département comptabilité finances – développement groupe.<br><br>Autres mandats sociaux : néant   |
| <b>Albert BOSSUET</b>   | <b>Membre du conseil de surveillance indépendant.</b><br><br>Autres mandats sociaux : néant  |

**BNP PARIBAS COVERED BONDS**

**II- DIRECTOIRE**

| Nom, prénoms             | Fonction  |
|--------------------------|---|
| <b>Martine BILLEAUD</b>  | <p><b>Président du Directoire</b></p> <p>Martine BILLEAUD exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de l'équipe Funding – Moyen Long Terme au sein de ALM - Treasury</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <p>Membre du conseil d'administration des sociétés de Droit américain suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- BNP Paribas Capital Preferred LLC</li><li>- BNP Paribas Capital Preferred II LLC</li><li>- BNP Paribas Capital Preferred III LLC</li><li>- BNP Paribas Capital Preferred IV LLC</li><li>- BNP Paribas Capital Preferred V LLC</li><li>- BNP Paribas Capital Preferred VI LLC</li></ul> <p><b><u>Représentant légal vis-à-vis autorités de tutelle</u></b></p> |
| <b>Jean-Louis GODARD</b> | <p><b>Directeur Général</b></p> <p>Jean-Louis GODARD exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de l'équipe Interest Rate Management au sein de ALM - Treasury</p> <p>Autres mandats sociaux : néant</p> <p><b><u>Représentant légal vis-à-vis autorités de tutelle</u></b></p>   |
| <b>Alain DEFORGE</b>     | <p><b>Membre du Directoire</b></p> <p>Alain DEFORGE est par ailleurs, au sein de BNP Paribas S.A., adjoint au responsable de l'équipe Funding – Moyen Long Terme au sein de ALM - Treasury</p> <p>Autres mandats sociaux : néant</p>  |

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

Relativement à l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance que les mandataires sociaux n'ont bénéficié ni de rémunération ni d'avantage d'une quelconque nature de la part de BNP PARIBAS COVERED BONDS. Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés de BNP Paribas, société qui contrôle BNP PARIBAS COVERED BONDS ; ils reçoivent à ce titre une rémunération et des avantages que BNP Paribas ne communique pas à ses filiales, conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein.

### **III- COMMISSAIRES AUX COMPTES**

| <b>CAC Titulaires</b>   | <b>Suppléants</b>   |
|---|---|
| <b>PricewaterhouseCoopers Audit,</b><br>63, rue de Villiers,<br>92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex<br>Associé : <b>Patrice MOROT</b>            | <b>Pierre COLL</b><br>63, rue de Villiers,<br>92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex            |
| <b>Mazars &amp; Guérard,</b><br>Immeuble EXALTIS<br>61, rue Henri Regnault<br>92075 Paris la Défense Cedex<br>Associé : <b>Hervé HELIAS</b> | <b>Michel BARBIER MASSIN</b><br>61, rue Henri Regnault,<br>92075 Paris la Défense Cedex |

La rémunération des commissaires aux comptes s'élève pour l'exercice 2006 à 14 352 euros.

## PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs,

- Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2006 faisant ressortir un bénéfice de 289 187 (deux cent quatre-vingt neuf mille cent quatre-vingt sept) euros.

- Il est proposé à la présente assemblée d'affecter le bénéfice comme suit :

- solder le report à nouveau débiteur antérieur à hauteur de 8195 euros ;
- procéder à la dotation à la réserve légale à hauteur de 14 050 euros (en application de l'article L. 232-10 du Code de commerce, un vingtième du bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures) ;
- le solde de 266 942 euros est affecté au report à nouveau.

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de € 175 000 000  
Siège Social : 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

---

### **PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2007**

I. **Autorisation en vue de la modification du contrat de prêt subordonné conclu le 8 mars 2007 entre la Société et BNP Paribas ;**

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, (i) déclare avoir une connaissance suffisante du contrat de prêt subordonné pour se déterminer en connaissance de cause et (ii) autorise le Directoire à apporter au contrat de prêt subordonné conclu avec BNP Paribas S.A, les modifications exposées.

II. **Approbation du rapport annuel de gestion du Directoire et des observations écrites du Conseil de Surveillance ; Rapport général des commissaires aux comptes ; Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2006 - Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport annuel du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport annuel du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006, faisant ressortir un bénéfice de 289 187 (deux cent quatre-vingt neuf mille cent quatre-vingt sept) euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice.

III. **Approbation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire ;**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables au titre de l'exercice considéré,

Décide, sur proposition du Directoire, sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 289 187 (deux cent quatre-vingt neuf mille cent quatre-vingt sept) euros de :

- solder le report à nouveau débiteur antérieur à hauteur de 8 195 euros ;

## **BNP PARIBAS COVERED BONDS**

- procéder à la dotation à la réserve légale à hauteur de 14 050 euros (en application de l'article L. 232-10 du Code de commerce, un vingtième du bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures) ;

Le solde de 266 942 euros est affecté au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé par le Directoire qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices sociaux.

#### **IV. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce - Approbation de ces conventions en application de l'article L 225-88 alinéa 2 du Code de commerce;**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**BNP PARIBAS COVERED BONDS**

**OBSERVATIONS ECRITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT  
ANNUEL DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de € 175 000 000  
Siège Social : 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

---

**RAPPORT**

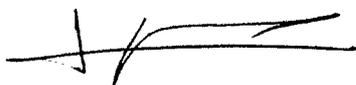
**du Conseil de Surveillance  
sur  
LES COMPTES ET RAPPORT ANNUELS DE GESTION 2006**

—  
Conseil de Surveillance du 23 avril 2007  
—

Rapporteur :

M. Alain Fonteneau, représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de Surveillance

*Dans le cadre de la mission qui lui est impartie en application notamment de l'article L. 225-68 du Code de commerce, lors de sa séance en date du 23 avril 2007, le Conseil a décidé, à l'unanimité, de ne pas faire d'observation sur les comptes annuels et sur le rapport annuel du Directoire qui sont présentées à l'Assemblée générale annuelle du 14 mai 2007.*



**M Michel Eydoux**  
Président du Conseil de Surveillance

**BNP PARIBAS COVERED BONDS**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

# **BNP PARIBAS COVERED BONDS SA**

Siège Social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris

Société Anonyme au capital de 175 000 000 €

N° Siret : 45408421100019

## **Rapport Général des Commissaires aux Comptes**

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2006

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS & GUERARD

## **Rapport Général des Commissaires aux Comptes**

Aux actionnaires  
**BNP PARIBAS COVERED BONDS SA**  
1 Boulevard Haussmann  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BNP PARIBAS COVERED BONDS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans ce rapport relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. Nous attirons votre attention sur les raisons exposées dans le rapport de gestion pour lesquelles votre société ne dispose pas d'informations relatives aux rémunérations et avantages versés par la société contrôlante aux mandataires sociaux de votre société qui ne sont pas en même temps mandataires sociaux de la société contrôlante.

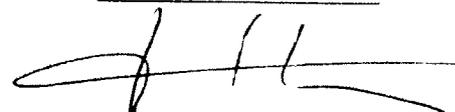
Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 avril 2007

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

**MAZARS & GUÉRARD**

  
PATRICE MOROT

  
HERVE HELIAS

**BNP PARIBAS COVERED BONDS**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Sur les conventions réglementées - exercice clos le 31 décembre 2006

# **BNP PARIBAS COVERED BONDS SA**

Siège Social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris

Société Anonyme au capital de 175 000 000 €

N° Siret : 45408421100019

## **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2006

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS & GUÉRARD

**BNP PARIBAS  
COVERED BONDS SA**

*Exercice clos le  
31 décembre 2006*

**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Aux actionnaires  
**BNP PARIBAS COVERED BONDS SA**  
1 Boulevard Haussmann  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues avec BNP Paribas SA (BNP Paribas SA étant actionnaire de BNP Paribas Covered Bonds à hauteur de 99,99 %), autorisées par le conseil de surveillance du 30 novembre 2006 et nécessaires à la mise en place du programme d'émissions de BNP Paribas Covered Bonds (« la Société ») d'un montant maximum de 25 milliards d'euros :

- (i) **Subordinated Loan Agreement** (contrat de prêt subordonné) conclu entre BNP Paribas (en qualité de prêteur) et la Société pour une durée de dix années et signé le 30 novembre 2006 : convention par laquelle BNP Paribas a, en tant que créancier subordonné, prêté à la Société 15 millions d'euros bénéficiant d'une rémunération trimestrielle indexée sur l'Euribor 3 mois plus une marge de 0,40 % en période normale et en cas de non remboursement anticipé par la Société à l'issue de cinq années à compter de sa conclusion d'une marge qui sera majorée de 0,50 % pour les trimestres suivants.

La charge d'intérêt au titre de l'exercice 2006 représente 52 015 €.

- (ii) **Convention de Mise à Disposition de Moyens** conclue entre BNP Paribas et la Société, signée le 5 décembre 2006 : convention par laquelle la Société, qui ne dispose pas de moyens matériels et humains propres, a mandaté BNP Paribas afin d'assurer, de manière générale, la gestion au quotidien de la Société dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à un établissement de crédit pour une rémunération, comprenant, en incorporant celle versée au titre de l' *Administrative Agreement* et du *Calculation Services Agreement*, 150.000 € par an.

L'impact de cette convention sur les comptes 2006 représente une charge de 14 950 €.

- (iii) **Issuer Dealer Agreement** conclu entre BNP Paribas (en qualité de « *Arranger* » et « *Dealer* ») et la Société, signé le 5 décembre 2006 : convention par laquelle la Société, en tant qu'émetteur d'obligations dites « covered bonds » a mandaté BNP Paribas afin de les placer auprès de certains investisseurs pour une rémunération variable selon l'échéance et les montants des émissions. En l'occurrence, la rémunération est (a) de 0,04 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 2 (deux) ans, (b) de 0,05 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 3 (trois) ans, (c) de 0,07 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 4 (quatre) ans, (d) de 0,08 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 5 (cinq) ans, (e) de 0,10 % du nominal de l'émission pour une émission à

**BNP PARIBAS  
COVERED BONDS SA**

Exercice clos le  
31 décembre 2006

échéance de 6 (six) ans, (f) de 0,11 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 7 (sept) ans, (g) de 0,12 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 8 (huit) ans, (h) de 0,14 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 9 (neuf) ans, (i) de 0,15 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 10 (dix) ans, (k) de 0,17 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 11 (onze) ans, (l) de 0,18 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 12 (douze) ans, (m) de 0,20 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 15 (quinze) ans, (n) de 0,25 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 20 (vingt) ans, (o) de 0,30 % du nominal de l'émission pour une émission à échéance de 30 (trente) ans.

Pour la première émission de 2,5 milliards d'euros sur 5 ans, cette commission de placement représente 2 000 000 € au titre de 2006.

- (iv) **Administrative Agreement** conclu entre BNP Paribas (principalement en qualité de « *Administrator* ») et la Société, signé le 5 décembre 2006 : convention par laquelle la Société, qui ne dispose pas de moyens matériels et humains propres, a mandaté BNP Paribas afin d'assurer, de manière générale, la gestion au quotidien de la Société dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à un établissement de crédit pour une rémunération de 140.000 € annuel ; comprise dans la rémunération globale prévue dans la Convention de Mise à Disposition de Moyens.
- (v) **Calculation Services Agreement** conclu entre BNP Paribas (principalement en qualité de « *Issuer Calculation Agent* ») et la Société, signé le 5 décembre 2006 : convention par laquelle la Société, qui ne dispose pas de moyens matériels et humains propres, a mandaté BNP Paribas afin d'assurer, de manière spécifique, le calcul effectif de certains ratios relatifs à la composition de l'actif et son adéquation avec les engagements pris au passif de la Société pour une rémunération de 10.000 € annuel ; comprise dans la rémunération globale prévue dans la Convention de Mise à Disposition de Moyens.
- (vi) **Asset Monitor Agreement** conclu entre BNP Paribas (principalement en qualité de « *Administrator* » et « *Issuer Calculation Agent* »), une firme d'audit (en qualité de « *Asset Monitor* ») et la Société signé le 5 décembre 2006 : convention par laquelle la Société, qui ne dispose pas de moyens matériels et humains propres, a mandaté un cabinet d'audit externe afin d'assurer, de manière spécifique, le contrôle des calculs effectués par BNP Paribas de certains ratios relatifs à la composition de l'actif et son adéquation avec les engagements pris au passif de la Société ; BNP Paribas ne bénéficiant pas de rémunération dans le cadre de ladite convention.

L'impact de cette convention sur les comptes 2006 représente une charge de 81 974 €.

- (vii) **Issuer Accounts Agreement** conclu entre BNP Paribas (en qualité de « *Issuer Accounts Bank* », « *Administrator* » et « *Issuer Calculation Agent* ») et la Société, signé le 5 décembre 2006 : convention par laquelle la Société a ouvert

l'ensemble de ses comptes espèces et d'instruments financiers dans les livres de BNP Paribas en tant que teneur de compte et qui régit le fonctionnement desdits comptes pour une rémunération de BNP Paribas de 77 € par trimestre et par compte ouvert et de 9 € par trimestre et par compte ouvert pour l'accès internet.

L'impact de cette convention sur les comptes 2006 est de 413 €.

- (viii) **Issuer Accounts Pledge Agreement** conclu, *inter alios*, entre BNP Paribas Securities Services (en qualité de « *Issuer Security Agent* » agissant au nom et pour le compte des porteurs de *Covered Bonds*) et la Société (en qualité de constituant de la sûreté), signé le 5 décembre 2006 ; BNP Paribas ne bénéficiant pas de rémunération dans le cadre de ladite convention.
- (ix) **Receivables Pledge Agreement** conclu, *inter alios*, entre BNP Paribas Securities Services (en qualité de « *Issuer Security Agent* » agissant au nom et pour le compte des porteurs de *Covered Bonds*), BNP Paribas (en tant qu'« *Administrator* ») et la Société (en qualité de « *Pledgor of Receivables* »), signé le 5 décembre 2006 : convention organisant les conditions dans lesquelles les créances qui pourraient figurer à l'actif de la Société seront nanties au bénéfice des porteurs de « *covered bonds* » ; BNP Paribas et la Société ne bénéficient pas de rémunération dans le cadre de ladite convention.
- (x) **Borrower Facility Agreement** conclu entre BNP Paribas (principalement, en qualité de « *Borrower* ») et la Société (en qualité de « *Lender* »), signé le 5 décembre 2006 : convention organisant les conditions et les modalités de mise à disposition des fonds levés sur les marchés par la Société et prêtés à BNP Paribas ; la Société reprête les fonds exactement aux mêmes conditions à BNP Paribas, toutefois, la Société est rémunérée conformément aux conditions prévues dans la *Fee Letter* visée ci-dessous.

Les intérêts payés par BNP Paribas Covered Bonds et ceux perçus de BNP Paribas S.A. sont à montant égal de 4 623 288 € pour l'exercice 2006.

- (xi) **Fee Letter**, signée le 5 décembre 2006 et mentionnée dans le *Borrower Facility Agreement* visé ci-dessus, émise par la Société et BNP Paribas comportant l'engagement unilatéral de BNP Paribas de verser à la société (a) une commission « *globale de mise en place des financements* » d'un montant de 3.140.000 € (taxes incluses) payée à la date de mise en place du programme d'émission des « *covered bonds* », (b) une commission « *d'acquisition des financements* » pour une tranche donnée, comprise entre 0,05% et 2,00 % du montant nominal des « *covered bonds* » émis payable à chaque nouvelle émission et (c) une commission « *périodique de mise à jour des financements* » d'un montant annuel de 95.000 € payable lors de chaque mise à jour du programme.

L'impact de cette convention dans les comptes 2006 se traduit par des commissions perçues pour un montant global de 3 235 000 €.

**BNP PARIBAS  
COVERED BONDS SA**

Exercice clos le  
31 décembre 2006

- (xii) **Borrower Collateral Security Agreement** conclu entre BNP Paribas (en qualité de « *Cash Collateral Provider* », « *Administrator* » et « *Calculation Agent* ») et la Société (en qualité de « *Lender* »), signé le 5 décembre 2006 ; convention organisant les conditions et les modalités de mise en collatéral des créances par BNP Paribas en garantie de la mise à disposition des fonds qui lui sont prêtés; la Société ne bénéficie pas spécifiquement de rémunération au titre de cette convention mais, cette dernière étant constitutive d'un accessoire au contrat *Borrower Facility Agreement*, la Société est rémunérée conformément aux conditions prévues dans la *Fee Letter* visée ci-dessus.
- (xiii) **Cash Collateral Agreement** conclu entre BNP Paribas (en qualité de « *Borrower* », « *Administrator* » et « *Issuer Calculation Agent* ») et la Société (en qualité de « *Lender* »), signé le 5 décembre 2006 : convention organisant les conditions et les modalités de mise en collatéral d'un certain montant en espèces par BNP Paribas en cas de survenance de certains événements déclencheurs ; la Société ne bénéficie pas spécifiquement de rémunération au titre de cette convention mais, cette dernière étant constitutive d'un accessoire au contrat *Borrower Facility Agreement*, la Société est rémunérée conformément aux conditions prévues dans la *Fee Letter* visée ci-dessus.
- (xiv) **Hedging Approved Form Letter** émise par la Société et BNP Paribas, signée le 5 décembre 2006 concernant chacun des *Issuer Hedging Agreements* et *Borrower Hedging Agreements*, ainsi que chacun des *Issuer Hedging Agreement(s)* à conclure entre un/des *Eligible Hedging Providers* et la Société, et chacun des *Borrower Hedging Agreements* à conclure entre BNP Paribas et la Société, dont les modèles (*ISDA Master Agreement* incluant son *Schedule*, *Credit Support Annex* et *Confirmations* applicables) figurent en annexe de cette *Hedging Approved Form Letter* ; convention organisant les conditions et les modalités de conclusion de contrats de couverture qui devront être conclus soit avec BNP Paribas soit avec d'autres contreparties en cas de survenance de certains événements déclencheurs ; BNP Paribas ne bénéficient pas de rémunération dans le cadre de ladite convention.

Cette convention n'a pas d'impact sur les comptes 2006.

- (xv) **Convention d'intégration fiscale** (composée d'une convention et d'un avenant) entre la Société et BNP Paribas, signée le 30 novembre 2006 : convention organisant les conditions et les modalités de l'intégration fiscale de la Société dans le groupe contrôlé par BNP Paribas qui a été amendée pour intégrer que BNP Paribas renonce, d'ores et déjà, à tout recours sur la Société relativement à toutes sommes dues au titre de l'impôt sur les sociétés, des intérêts de retard et pénalités qui auront pu être versés par BNP Paribas au titre des contrôles fiscaux subis par la Société ; BNP Paribas ne bénéficient pas de rémunération dans le cadre de ladite convention.

Cette convention n'a pas d'impact sur les comptes 2006.

**BNP PARIBAS  
COVERED BONDS SA**

*Exercice clos le  
31 décembre 2006*

(xvi) **Master Definitions and Construction Agreement** conclu entre BNP Paribas et la Société, signé le 5 décembre 2006 : convention par laquelle sont énumérées les principales définitions utilisées dans les contrats en engagements ci-dessus ; BNP Paribas et la Société ne bénéficiant pas de rémunération dans le cadre de ladite convention.

Cette convention n'a pas d'impact sur les comptes 2006.

*Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 avril 2007*

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

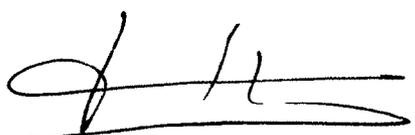
---

  
**PATRICE MOROT**

---

**MAZARS & GUÉRARD**

---

  
**HERVE HELIAS**

---

**BNP PARIBAS COVERED BONDS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de € 175 000 000

Siège Social : 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS

454 084 211 R.C.S. PARIS

---

**ETATS FINANCIERS**

# BNP PARIBAS COVERED BONDS

Comptes arrêtés au 31 Décembre 2006

---

|   |    |
|---|----|
| <b>BILAN PUBLIABLE</b>  | 1  |
| <b>RESULTAT PUBLIABLE</b>   | 2  |
| <b>HORS-BILAN PUBLIABLE</b>   | 3  |
| Détail du bilan publiable   | 4  |
| Détail du résultat publiable  | 7  |
| <b>ANNEXE COMPTABLE</b>   |    |
| I - Faits caractéristiques, Principes comptables et méthodes d'évaluation         | 9  |
| II - Informations sur les postes du Bilan, du Hors-Bilan et du Compte de résultat | 10 |
| II.1 - Informations sur les postes de bilan                                       | 10 |
| Créances sur les établissements de crédit   | 10 |
| Autres actifs   | 11 |
| Comptes de régularisation actif   | 11 |
| Dettes représentées par un titre  | 12 |
| Dettes subordonnées   | 12 |
| Autres passifs  | 12 |
| Comptes de régularisation passif  | 13 |
| Capitaux propres  | 13 |
| Composition du capital  | 14 |
| Informations relatives aux entreprises liées                                      | 15 |
| II.2 - Informations sur les postes du Hors-Bilan                                  | 16 |
| Garanties reçues et données   | 16 |
| II.3 - Informations sur les postes du compte de résultat                          | 16 |
| Produits et charges d'intérêts  | 16 |
| Charges générales d'exploitation  | 16 |
| III - Autres informations   | 16 |
| Consolidation   | 17 |
| Intégration fiscale   | 17 |
| Tableau des 5 derniers exercices  | 18 |

**BILAN**

| ACTIF |  | N                      | N-1              | PASSIF |  | N                      | N-1              |
|-------|--|------------------------|------------------|--------|--|------------------------|------------------|
| 1     | CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.              |                        |                  | 1      | BANQUES CENTRALES, C.C.P.                                |                        |                  |
| 2     | EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES           |                        |                  | 2      | DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT               |                        |                  |
| 3     | CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT      | 2555 923 837.02        | 119.16           | 3      | OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE                             |                        |                  |
| 4     | OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE                   |                        |                  | 4      | DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE                         | 2504 623 287.67        |                  |
| 5     | OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE     |                        |                  | 5      | AUTRES PASSIFS   | 140 498.00             |                  |
| 6     | ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE     |                        | 31 296.15        | 6      | COMPTES DE REGULARISATION                                | 8 797 691.00           | 1 205.87         |
| 7     | PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG |                        |                  | 7      | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES                       |                        |                  |
| 8     | PARTS DES ENTREPRISES LIEES                    |                        |                  | 8      | DETTES SUBORDONNEES                                      | 15 052 015.41          |                  |
| 9     | CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT    |                        |                  | 9      | FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)             |                        |                  |
| 10    | LOCATION SIMPLE                                |                        |                  | 10     | CAPITAUX PROPRES HORS FRBG                               | 35 280 991.16          | 31 804.06        |
| 11    | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                  |                        |                  | 11     | .CAPITAL SOUSCRIT  | 35 000 000.00          | 40 000.00        |
| 12    | IMMOBILISATIONS CORPORELLES                    |                        |                  | 12     | .PRIMES D'EMISSION                                       |                        |                  |
| 13    | CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE                     |                        |                  | 13     | .RESERVES  |                        |                  |
| 14    | ACTIONS PROPRES                                |                        |                  | 14     | .ECART DE REEVALUATION                                   |                        |                  |
| 15    | AUTRES ACTIFS                                  |                        | 1 594.62         | 15     | .PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT |                        |                  |
| 16    | COMPTES DE REGULARISATION                      | 7 970 646.22           |                  | 16     | .REPORT A NOUVEAU (+/-)                                  | ( 8 195.94)            | ( 4 514.77)      |
|       |  |                        |                  | 17     | .RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)                            | 289 187.10             | ( 3 681.17)      |
|       | <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                        | <b>2563 894 483.24</b> | <b>33 009.93</b> |        | <b>TOTAL PASSIF</b>                                      | <b>2563 894 483.24</b> | <b>33 009.93</b> |

## COMpte DE RESULTAT

Euros

|    |   | 31/12/2006          | 31/12/2005        |
|----|---|---------------------|-------------------|
| 1  | + Intérêts et produits assimilés .....  | 4 939 366.30        |                   |
| 2  | - Intérêts et charges assimilées .....  | -4 754 656.86       |                   |
| 3  | + Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées * .....                                    |                     |                   |
| 4  | - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées * .....                                     |                     |                   |
| 5  | + Produits sur opérations de location simple * .....  |                     |                   |
| 6  | + Charges sur opérations de location simple * .....   |                     |                   |
| 7  | + Revenus des titres à revenu variable .....  |                     |                   |
| 8  | + Commissions (produits) .....  | 3 235 000.00        |                   |
| 9  | - Commissions (charges) .....   | -2 108 049.00       | - 57.75           |
| 10 | + / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....                       |                     |                   |
| 11 | + / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés                  | 579.66              | 111.69            |
| 12 | + Autres produits d'exploitation bancaire .....   | 53.53               | 0.14              |
| 13 | - Autres charges d'exploitation bancaire .....  |                     |                   |
| 14 | <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>   | <b>1 312 293.63</b> | <b>54.08</b>      |
| 15 | - Charges générales d'exploitation .....  | - 882 608.53        | - 3 735.25        |
| 16 | - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles |                     |                   |
| 17 | <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>   | <b>429 685.10</b>   | <b>- 3 681.17</b> |
| 18 | - Coût du risque .....  |                     |                   |
| 19 | <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>  | <b>429 685.10</b>   | <b>- 3 681.17</b> |
| 20 | + / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....  |                     |                   |
| 21 | <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>   | <b>429 685.10</b>   | <b>- 3 681.17</b> |
| 22 | + / - Résultat exceptionnel .....   |                     |                   |
| 23 | - Impôt sur les bénéfices .....   | - 140 498.00        |                   |
| 24 | + / - Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées .....                                 |                     |                   |
| 25 | <b>RESULTAT NET</b>   | <b>289 187.10</b>   | <b>- 3 681.17</b> |

Euros

| <b>HORS-BILAN</b>                                | <b>31/12/2006</b> | <b>31/12/2005</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b><u>ENGAGEMENT DONNES</u></b>                  |                   |                   |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT                       |                   |                   |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE                          |                   |                   |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES                           |                   |                   |
| <b><u>ENGAGEMENT RECUS</u></b>                   |                   |                   |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT                       |                   |                   |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE                          |                   |                   |
| Engagements reçus établissements de crédit ..... | 2891 771 775.00   |                   |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES                           |                   |                   |

## Détail du bilan publiable

Euros

| <u>ACTIF</u>   |    | 31/12/2006      | 31/12/2005 |
|--|----|-----------------|------------|
| <i>Caisse, banques centrales, C.C.P.</i>                         | 1  |                 |            |
| <i>Effets publics et valeurs assimilées</i>                      | 2  |                 |            |
| 121010040 BNPP Agence Centrale                                   |    | 1 173 175.72    | 119.16     |
| Comptes ordinaires   |    | 1 173 175.72    | 119.16     |
| 131201000 Comptes et prêts à terme                               |    | 2549 900 000.00 |            |
| 131720100 IC/cptes et prêts à terme                              |    | 4 623 287.67    |            |
| 131720200 IC/Dépôt à terme                                       |    | 227 373.63      |            |
| Comptes et prêts   |    | 2554 750 661.30 |            |
| <i>Créances sur les établissements de crédit</i>                 | 3  | 2555 923 837.02 | 119.16     |
| <i>Opérations avec la clientèle</i>                              | 4  |                 |            |
| <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>                | 5  |                 |            |
| 303134200 TPL-OPCVM  |    |                 | 31 296.15  |
| Titres de placement - Actions et autres titres à revenu variable |    |                 | 31 296.15  |
| <i>Actions et autres titres à revenu variable</i>                | 6  |                 | 31 296.15  |
| <i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>      | 7  |                 |            |
| <i>Parts dans les entreprises liées</i>                          | 8  |                 |            |
| <i>Crédit bail et location avec option d'achat</i>               | 9  |                 |            |
| <i>Location simple</i>   | 10 |                 |            |
| <i>Immobilisations incorporelles</i>                             | 11 |                 |            |
| <i>Immobilisations corporelles</i>                               | 12 |                 |            |
| <i>Capital sosucrit non appelé</i>                               | 13 |                 |            |
| <i>Actions propres</i>   | 14 |                 |            |
| 361621200 Crédit de TVA à reporter                               |    |                 | 1 397.00   |
| 361621400 TVA à régul.s/charges à p                              |    |                 | 197.62     |
| Débiteurs divers   |    |                 | 1 594.62   |
| <i>Autres actifs</i>   | 15 |                 | 1 594.62   |
| 388100000 Chges constatées d'avance                              |    | 7 970 646.22    |            |
| Autres comptes de régularisation - Charges constatées d'avance   |    | 7 970 646.22    |            |
| <i>Comptes de régularisation</i>                                 | 16 | 7 970 646.22    |            |
| <b><u>TOTAL ACTIF</u></b>  |    | 2563 894 483.24 | 33 009.93  |

Euros

| <u>PASSIF</u> |  | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|---------------|--|------------|------------|
|---------------|--|------------|------------|

## Détail du bilan publiable

Euros

| <b><u>PASSIF</u></b>   |           | <b>31/12/2006</b>      | <b>31/12/2005</b>  |
|--|-----------|------------------------|--------------------|
| <i>Caisse, banques centrales, C.C.P.</i>   | <b>1</b>  |                        |                    |
| <i>Dettes envers les établissements de crédit</i>                                    | <b>2</b>  |                        |                    |
| <i>Opérations avec la clientèle</i>  | <b>3</b>  |                        |                    |
| 332100000 Titre Créance Négociable   |           | 2500 000 000.00        |                    |
| 332700000 IC/TCN   |           | 4 623 287.67           |                    |
| Dettes constituées par des titres - Titres de créances négociables Dettes rattachées |           | 2504 623 287.67        |                    |
| <b><i>Dettes représentées par un titre</i></b>                                       | <b>4</b>  | <b>2504 623 287.67</b> |                    |
| 365611100 Impôt court terme à payer  |           | 140 498.00             |                    |
| Créditeurs divers  |           | 140 498.00             |                    |
| <b><i>Autres passifs</i></b>   | <b>5</b>  | <b>140 498.00</b>      |                    |
| 388213000 pdt recu avanc soulte-EUR  |           | 8 436 295.00           |                    |
| Autres de comptes de régularisation Produits constatés d'avance                      |           | 8 436 295.00           |                    |
| 388300000 Honoraires CAC à payer   |           | 14 352.00              | 1 196.00           |
| 388370000 Aut.frais&chges à pay.   |           | 347 044.00             | 9.87               |
| Autres de comptes de régularisation Charges à payer                                  |           | 361 396.00             | 1 205.87           |
| <b><i>Comptes de régularisation</i></b>  | <b>6</b>  | <b>8 797 691.00</b>    | <b>1 205.87</b>    |
| <b><i>Provisions pour risques et charges n'ayant pas caractère de FRBG</i></b>       | <b>7</b>  |                        |                    |
| 541100000 Dette Subordonnée à terme  |           | 15 000 000.00          |                    |
| Dettes subordonnées Dettes subordonnées à terme                                      |           | 15 000 000.00          |                    |
| 547100000 IC/Dette subord à terme  |           | 52 015.41              |                    |
| Dettes rattachées  |           | 52 015.41              |                    |
| <b><i>Dettes subordonnées</i></b>  | <b>8</b>  | <b>15 052 015.41</b>   |                    |
| <b><i>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</i></b>                           | <b>9</b>  |                        |                    |
| 571000000 Capital appelé   |           | 35 000 000.00          | 40 000.00          |
| Capital appelé   |           | 35 000 000.00          | 40 000.00          |
| <b><i>Capital souscrit</i></b>   | <b>11</b> | <b>35 000 000.00</b>   | <b>40 000.00</b>   |
| <b><i>Prime d'émission</i></b>   | <b>12</b> |                        |                    |
| <b><i>Réserves</i></b>   | <b>13</b> |                        |                    |
| <b><i>Ecarts de réévaluation</i></b>   | <b>14</b> |                        |                    |
| <b><i>Provisions réglementées-subventions d'investissement</i></b>                   | <b>15</b> |                        |                    |
| 581000000 RAN Débitur  |           | ( 8 195.94)            | ( 4 514.77)        |
| <b><i>Report a nouveau</i></b>   | <b>16</b> | <b>( 8 195.94)</b>     | <b>( 4 514.77)</b> |
| Bénéfice ou perte de l'exercice  |           | 289 187.10             | ( 3 681.17)        |
| <b><i>Résultat de l'exercice</i></b>   | <b>17</b> | <b>289 187.10</b>      | <b>( 3 681.17)</b> |
| <b><u>TOTAL PASSIF</u></b>   |           | <b>2563 894 483.24</b> | <b>33 009.93</b>   |

## Détail du bilan publiable

Euros

| <u>PASSIF</u> | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|---------------|------------|------------|
|---------------|------------|------------|

Euros

| <u>HORS-BILAN</u>  | 31/12/2006        | 31/12/2005 |
|--|-------------------|------------|
| <i>Engagements de financement donnés</i> 1                         |                   |            |
| <i>Engagements de garantie donnés</i> 2                            |                   |            |
| <i>Engagements sur titres données</i> 3                            |                   |            |
| <i>Engagements de financement reçus</i> 4                          |                   |            |
| 912000001 reçu BNPP/nantis cred imm                                | (2891 771 775.00) |            |
| Engagements de garantie Cautions, avals et autres garanties reçues | (2891 771 775.00) |            |
| <i>Engagements de garantie reçus</i> 5                             | (2891 771 775.00) |            |
| <i>Engagements sur titres reçus</i> 6                              |                   |            |

## Détail du résultat publiable

Euros

| LIBELLE   |                            | 31/12/2006            | 31/12/2005        |
|---|----------------------------|-----------------------|-------------------|
| 701320000   | Int/cpte et prêt terme     | 4 623 287.67          |                   |
| 701321000   | Intérêt/Dépôt à terme      | 227 373.63            |                   |
| <b>Intérêts sur comptes et prêts</b>  |                            | <b>4 850 661.30</b>   |                   |
| 701690000   | Pdts divers intérêts       | 88 705.00             |                   |
| <b>Autres intérêts</b>  |                            | <b>88 705.00</b>      |                   |
| <b>Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires .....</b>         |                            | <b>4 939 366.30</b>   |                   |
| <b>Intérêts et produits assimilés .....</b>   |                            | <b>4 939 366.30</b>   | <b>0.00</b>       |
| 603620000   | Intérêts s/TCN             | (4 623 287.67)        |                   |
| 603690000   | Etalement prime émission   | (79 353.78)           |                   |
| <b>Charges sur dettes constituées par des titres</b>                                    |                            | <b>(4 702 641.45)</b> |                   |
| <b>Charges sur opérations sur titres .....</b>  |                            | <b>(4 702 641.45)</b> |                   |
| 605100000   | Charge/Dette Subordonnée   | (52 015.41)           |                   |
| <b>Charges sur dettes subordonnées à terme</b>  |                            | <b>(52 015.41)</b>    |                   |
| <b>Charges sur prêts subordonnés, filiale, participation, ATDLT .....</b>               |                            | <b>(52 015.41)</b>    |                   |
| <b>Intérêts et charges assimilés .....</b>  |                            | <b>(4 754 656.86)</b> | <b>0.00</b>       |
| <b>Revenus des titres à revenu variable .....</b>                                       |                            | <b>0.00</b>           | <b>0.00</b>       |
| 703900000   | Com.s/pdts op.titres       | 3 235 000.00          |                   |
| <b>Produits sur opérations sur titres - commissions</b>                                 |                            | <b>3 235 000.00</b>   |                   |
| <b>Commissions (Produits) .....</b>   |                            | <b>3 235 000.00</b>   | <b>0.00</b>       |
| 603900000   | Commissions sur TRF        | (2 108 049.00)        |                   |
| <b>Charges sur opérations sur titres - commissions</b>                                  |                            | <b>(2 108 049.00)</b> |                   |
| 608900000   | Autre frais&service bque   |                       | (57.75)           |
| <b>Charges sur prestations de services financiers</b>                                   |                            |                       | <b>(57.75)</b>    |
| <b>Commissions (Charges ) .....</b>   |                            | <b>(2 108 049.00)</b> | <b>(57.75)</b>    |
| <b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....</b>            |                            | <b>0.00</b>           | <b>0.00</b>       |
| 703360000   | PV s/cess. TPL Act&TRV     | 579.66                | 111.69            |
| <b>Produits sur titres de placement - plus-values de cession</b>                        |                            | <b>579.66</b>         | <b>111.69</b>     |
| <b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés .....</b> |                            | <b>579.66</b>         | <b>111.69</b>     |
| <b>Produits divers d'exploitation bancaire - hors commissions</b>                       |                            | <b>53.53</b>          | <b>0.14</b>       |
| <b>Autres produits d'exploitation bancaire .....</b>                                    |                            | <b>53.53</b>          | <b>0.14</b>       |
| <b>Autres charges d'exploitation bancaire .....</b>                                     |                            | <b>0.00</b>           | <b>0.00</b>       |
| 621010000   | Taxe professionnelle       | (54.00)               | (53.00)           |
| <b>Impôts et taxes</b>  |                            | <b>(54.00)</b>        | <b>(53.00)</b>    |
| 633000000   | Rémunération intermédiaire | (777 400.00)          |                   |
| 639010000   | Honoraires CAC             | (14 352.00)           | (1 000.00)        |
| 639020000   | Hono assistance technique  | (3 700.00)            | (2 600.00)        |
| 639050000   | Frais actes&contentieux    |                       | (81.77)           |
| 639990000   | Divers service extérieurs  | (84 698.95)           |                   |
| <b>Services extérieurs</b>  |                            | <b>(880 150.95)</b>   | <b>(3 681.77)</b> |
| 649000000   | Autre chrgé div.d'exploit  | (2 403.58)            | (0.48)            |
| <b>Autres charges diverses d'exploitation - hors commissions- non bancaire</b>          |                            | <b>(2 403.58)</b>     | <b>(0.48)</b>     |

### Détail du résultat publiable

| LIBELLE   |    | 31/12/2006            | 31/12/2005         |
|---|----|-----------------------|--------------------|
| Charges générales d'exploitation .....  | 15 | ( 882 608.53)         | ( 3 735.25)        |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles ..... | 16 | 0.00                  | 0.00               |
| Coût du risque .....  | 18 | 0.00                  | 0.00               |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....  | 20 | -0.00                 | -0.00              |
| 673410001 Dot.prov/litig fiscal-aut   |    |                       |                    |
| Résultat exceptionnel .....   | 22 | 0.00                  | 0.00               |
| 693100000 IS à CT   |    | ( 140 498.00)         |                    |
| Impôts sur les bénéfices  |    | ( 140 498.00)         |                    |
| Impôt sur les bénéfices .....   | 23 | ( 140 498.00)         | 0.00               |
| Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées .....   | 24 | -0.00                 | -0.00              |
| <b>Total des produits</b>   |    | <b>8 174 999.49</b>   | <b>111.83</b>      |
| <b>Total des charges</b>  |    | <b>(7 885 812.39)</b> | <b>( 3 793.00)</b> |
| <b>Résultat</b>   |    | <b>289 187.10</b>     | <b>( 3 681.17)</b> |

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Les chiffres présentés sont en milliers d'Euros)

### I- Faits caractéristiques et Principes, règles et méthodes comptables

#### I. 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

L'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2006 a approuvé les résolutions suivantes :

- changement du mode d'administration de la société en adoptant la gestion par un Directoire et Conseil de surveillance .
- changement de dénomination :BNP Paribas Covered Bonds au lieu de Bergère Participation 8.
- augmentation de capital pour le porter de 40 000 Euros à 35 000 000 Euros par création d'actions nouvelles.
- modification de l'objet social pour permettre d'assurer le refinancement de créances d'accession à la propriété de BNP Paribas ou de ses filiales.

Le 30 novembre 2006, le CECEI a accordé définitivement l'agrément d'établissement de crédit à la société BNP PARIBAS COVERED BONDS .

La première émission de Covered Bonds a eu lieu le 13 décembre 2006 pour un montant de 2 500 000 000 Euros (2,5 milliards d' Euros).

Les fonds provenant de l'émission ont été immédiatement reprêtés à BNP Paribas.

#### I. 2 - Principes, règles et méthodes comptables

Les Comptes de l'exercice clos le 31/12/2006 sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 00-03 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB) entré en vigueur le 1er janvier 2001 en application de la Directive Européenne sur les comptes des établissements de crédit.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- § Continuité de l'exploitation,
- § Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- § Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des Comptes Annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**1. Créances**

Les créances sont comptabilisées au coût amorti.

**2. Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au coût amorti.  
La prime d'émission est étalée sur la durée du titre.

**3. Enregistrement des charges et produits financiers**

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

**II - Informations sur les postes du Bilan, du Hors-Bilan, et du Compte de Résultat****II.1 - Informations sur les postes du bilan****Créances sur les établissements de crédit**

| Nature              | Milliers Euros |            |
|---------------------|----------------|------------|
|                     | 31/12/2006     | 31/12/2005 |
| Créances à vue      | 1 173          | 0          |
| Créances rattachées |                |            |
| total à vue         | 1 173          | 0          |
| Créances à terme    | 2 549 900      |            |
| Créances rattachées | 4 851          |            |
| total à terme       | 2 554 751      |            |

La créance à vue représente le solde débiteur à BNPP Agence Centrale

Les créances à terme représentent les prêts consentis à BNPP

**Autres actifs**

Milliers Euros

| Nature  | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|---|------------|------------|
| Instruments conditionnels achetés                       |            |            |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres |            |            |
| Débiteurs divers  |            | 2          |
| Comptes de stock et emplois divers (net)                |            |            |
| Opérations sur titres -créances douteuses (net)         |            |            |
| Autres immobilisations financières                      |            |            |
| Total   |            | 2          |

**Comptes de régularisation actif**

Milliers Euros

| Nature   | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--|------------|------------|
| Comptes d'encaissement                                       |            |            |
| Comptes d'ajustement   |            |            |
| Comptes d'écarts   |            |            |
| Pertes potentielles/contrats de couverture IFT - non dénoués |            |            |
| Pertes potentielles/contrats de couverture IFT - dénoués     |            |            |
| Charges à répartir   |            |            |
| Charges constatées d'avances                                 | 7 971      |            |
| Produits à recevoir  |            |            |
| Autres   |            |            |
| Total  | 7 971      |            |

**Dettes représentées par un titre**

Milliers Euros

|                                | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Titres de créances négociables | 2 500 000  |            |
| Dettes rattachées              | 4 623      |            |
| Total                          | 2 504 623  |            |

**Echéancier au 31/12/2006**

|  | Total     | - 3 mois | de 3 mois à 1 an | d'1 an à 5 ans | + 5 ans |
|--|-----------|----------|------------------|----------------|---------|
| Obligations et autres titres à revenu fixe<br>(hors dettes rattachées) | 2 500 000 |          |                  | 2 500 000      |         |

**Dettes subordonnées**

Milliers Euros

|                     | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|---------------------|------------|------------|
| Dettes subordonnées | 15 000     |            |
| Dettes rattachées   | 52         |            |
| Total               | 15 052     |            |

**Echéancier au 31/12/2006**

|   | Devise | Nominal | - 3 mois | de 3 mois à 1 an | d'1 an à 5 ans | + 5 ans |
|---|--------|---------|----------|------------------|----------------|---------|
| Dettes subordonnées<br>(hors dettes rattachées) | EUR    | 15 000  |          |                  |                | 15 000  |

L'échéance est fixée à 10 ans ; le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor 3 mois avec une marge de 0.35%.

Le contrat prévoit la clause de remboursement anticipé.

**Autres passifs**

Milliers Euros

| Nature   | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--|------------|------------|
| Dettes de titres   |            |            |
| Instruments conditionnels vendus                               |            |            |
| Autres comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres |            |            |
| Créditeurs divers  | 141        |            |
| Autres   |            |            |
| Total  | 141        |            |

**Comptes de régularisation passif**

Milliers Euros

| Nature  | 31/12/2006   | 31/12/2005 |
|---|--------------|------------|
| Comptes d'encaissement                                    |              |            |
| Comptes d'ajustement                                      |              |            |
| Comptes d'écarts  |              |            |
| Gains potentiels/contrats de couverture IFT - non dénoués |              |            |
| Gains potentiels/contrats de couverture IFT - dénoués     |              |            |
| Produits constatés d'avances                              | 8 436        |            |
| Charges à payer   | 361          | 1          |
| Autres  |              |            |
| <b>Total</b>  | <b>8 798</b> | <b>1</b>   |

**Capitaux propres**

Milliers Euros

| Nature   | 31/12/2005 | Augmentations de postes | Diminutions de postes | 31/12/2006    |
|--|------------|-------------------------|-----------------------|---------------|
| Capital  | 40         | 34 960 (1)              |                       | 35 000        |
| Primes d'émission                              |            |                         |                       |               |
| - Réserve légale                               |            |                         |                       |               |
| - Réserves statutaires et contractuelles       |            |                         |                       |               |
| - Réserves réglementées plus-values long terme |            |                         |                       |               |
| - Autres réserves                              |            |                         |                       |               |
| Ecart de réévaluation                          |            |                         |                       |               |
| Report à nouveau                               | ( 5)       | ( 4) (2)                |                       | ( 8)          |
| Résultat de l'exercice                         | ( 4)       | 289                     | 4                     | 289           |
| <b>Total</b>                                   | <b>32</b>  | <b>35 246</b>           | <b>4</b>              | <b>35 281</b> |

(1) L'AGM du 18/09/2006 décide d'augmenter le capital par l'émission d'actions nouvelles.

(2) L'AGO du 17/05/2006 décide d'affecter la perte 2005 an RAN.

**Composition du capital**

|   | Nombre de titres            |                          |                               |                            | Valeur nominale |
|---|-----------------------------|--------------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------|
|   | à l'ouverture de l'exercice | créés pendant l'exercice | remboursés pendant l'exercice | à la clôture de l'exercice |                 |
| Actions ordinaires                                  | 4 000                       | 3 496 000                |                               | 3 500 000                  | 10 Euros        |
| Actions amorties                                    |                             |                          |                               |                            |                 |
| Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote |                             |                          |                               |                            |                 |
| Actions préférentielles                             |                             |                          |                               |                            |                 |
| Parts sociales                                      |                             |                          |                               |                            |                 |
| Certificats d'investissement                        |                             |                          |                               |                            |                 |

**Informations relatives aux entreprises liées**

(sociétés susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé)

Milliers Euros

|  | Montant   |
|--|-----------|
| <b>ACTIF</b>   |           |
| Créances sur les établissements de crédit                              | 2 556 181 |
| Créances sur la clientèle  |           |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                             |           |
| Actions et autres titres à revenu variable                             |           |
| Participations et activités de portefeuille                            |           |
| Parts dans les entreprises liées                                       |           |
| Autres actifs  |           |
| Comptes de régularisation  |           |
| <b>PASSIF</b>  |           |
| Dettes envers les établissements de crédit                             |           |
| Comptes créditeurs clientèles  |           |
| Dettes représentées par un titre                                       |           |
| Dettes subordonnées  | 15 000    |
| Autres passifs   |           |
| Comptes de régularisation  | 8 436     |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>                                 |           |
| Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire                  | 52        |
| Charges sur opérations avec la clientèle                               |           |
| Charges sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe  | 2 005     |
| Charges nettes sur opérations sur instruments financiers               |           |
| Autres charges d'exploitation bancaire                                 |           |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>                                |           |
| Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire                 | 5 196     |
| Produits sur opérations avec la clientèle                              |           |
| Produits sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe | 3 235     |
| Dividendes et produits assimilés                                       |           |
| Produits nets sur opérations sur instruments financiers                |           |
| Autres produits d'exploitation bancaire                                |           |

**II.2 - Informations sur les postes du hors-bilan****Garanties reçues et données**

- Engagements de garantie et de financement reçus d'autres établissements de crédit.

Comprend pour 2 891 771 775 d'€uros le nantissement de crédits immobiliers adossés au prêt accordé à BNP Paribas.

**II.2 - Informations sur les postes du compte de résultat****Produits et charges d'intérêts**

Milliers Euros

| Ventilation selon la provenance des opérations                     | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--|------------|------------|
| <b><u>PRODUITS</u></b>   |            |            |
| avec les établissements de crédit                                  | 4 939      |            |
| avec la clientèle  |            |            |
| sur obligations ou autres titres à revenu fixe                     |            |            |
| Total des produits   | 4 939      |            |
| <b><u>CHARGES</u></b>  |            |            |
| avec les établissements de crédit                                  |            |            |
| avec la clientèle  |            |            |
| sur obligations ou autres titres à revenu fixe                     | ( 4 623)   |            |
| relatives à des dettes subordonnées inscrites au poste 8 du passif | ( 52)      |            |
| Total des charges  | ( 4 675)   |            |

**Charges générales d'exploitation**

Milliers Euros

| Ventilation                                 | 31/12/2006    | 31/12/2005  |
|---|---------------|-------------|
| Salaires et traitements                     |               |             |
| Charges sociale sur salaires et traitements |               |             |
| Charges de retraites                        |               |             |
| Charges sociales sur retraites              |               |             |
| Intéressement                               |               |             |
| Participation                               |               |             |
| Total Frais de personnel .....              |               |             |
| Autres frais administratifs                 | ( 883)        | ( 4)        |
| <b>Total du poste .....</b>                 | <b>( 883)</b> | <b>( 4)</b> |

**III - Autres informations**

**Consolidation**

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

| Dénomination sociale | Forme juridique | Au capital de EUR | Ayant son siège social à                  | R.C.S           |
|----------------------|-----------------|-------------------|---|-----------------|
| BNP Paribas S.A.     | SA              | 1860 934 954      | 16. Boulevard des Italiens<br>75009 Paris | PARIS 662042449 |

**Intégration fiscale**

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale depuis le 01/01/2005.

La société mère est BNP PARIBAS.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

**Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Milliers Euros

| Nature des indications   | 31/12/2004 | 31/12/2005 | 31/12/2006 |
|--|------------|------------|------------|
| <b>Capital en fin d'exercice</b>   |            |            |            |
| Capital social   | 40         | 40         | 35 000     |
| Nombre d'actions ordinaires existantes   | 4 000      | 4 000      | 3 500 000  |
| Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes               |            |            |            |
| Nbre maximum d'actions à créer :   |            |            |            |
| - par conversion d'obligations   |            |            |            |
| - par exercice de droits de souscription   |            |            |            |
| <b>Opérations et résultats de l'exercice</b>   |            |            |            |
| Chiffre d'affaires (H.T.)  |            |            |            |
| Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions       | - 5        | - 4        | 430        |
| Impôts sur les bénéfices   |            |            | - 141      |
| Participation des salariés   |            |            |            |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions       | - 5        | - 4        | 289        |
| Résultat distribué   |            |            |            |
| <b>Résultat par action (en euros)</b>  |            |            |            |
| Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions | - 1.13     | - 0.92     | 0.08       |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions       | - 1.13     | - 0.92     | 0.08       |
| Dividende attribué   |            |            |            |
| <b>Personnel</b>   |            |            |            |
| Effectif moyen des salariés pendant l'exercice   |            |            |            |
| Montant de la masse salariale de l'exercice  |            |            |            |
| Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)          |            |            |            |